

LETTRE D'INFORMATION SUR LE PROJET SOLAIRE D'AREMIS-LURE

JUIN 2023

Un parc solaire devrait prochainement être installé sur l'ancien aérodrome militaire de Lure-Malbouhans. Le SYMA Aremis-Lure, propriétaire du terrain, a annoncé en 2020 vouloir dédier une parcelle à la production d'énergie renouvelable. Destinée au réseau d'électricité public, cette énergie verte permettra **d'apporter une source de production d'énergie renouvelable locale significative.**

À la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, le SYMA a désigné EDF Renouvelables, spécialiste français des énergies renouvelables, pour développer et gérer le futur parc solaire. Soucieux d'élaborer des projets adaptés à chaque territoire, de **nombreuses études de terrain ont été menées.** Elles ont permis d'élaborer un projet sur-mesure, fiable et participant à l'enjeu de la préservation de la biodiversité.

La démarche d'études arrivant à son terme, EDF Renouvelables souhaite aujourd'hui présenter aux habitants le projet qui en découle. Ce document vous présente les caractéristiques essentielles.



CARTE D'IMPLANTATION

Le parc solaire est situé à distance des lieux de vie des communes voisines. Des haies paysagères seront plantées le long de la route départementale 132 et sur le côté ouest du parc.

EN CHIFFRES



13 ha de surface occupée par le projet, sur les 236 ha de l'aérodrome



935 tonnes de CO₂ évitées chaque année



Une puissance électrique d'environ **17,5 Mégawatts crêtes** (MWc), permettant de produire 20 GW par an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne de **8844 habitants** (tout électrique)



Une mise en service prévue à partir de **2026**



Une durée de vie du parc solaire de **30 ans**, avant renouvellement ou démantèlement

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET

Le site d'implantation du projet solaire est un aérodrome militaire désaffecté ayant servi entre les années 1950 et 1998. Sa configuration actuelle est donc marquée par cette histoire avec des aménagements spécifiques tels qu'une piste, des plateformes en forme de rosace ou encore un taxiway. Soucieux de développer un projet parfaitement adapté à ce site, EDF Renewables a mené des études avec des experts indépendants ainsi qu'un travail collaboratif avec les élus et associations de protection de l'environnement locaux regroupés au sein du Groupe de Travail Environnemental (GTE), instance créée par le SYMA pour définir et mettre en œuvre la démarche environnementale du site. Cette phase de dialogue a permis à EDF Renewables d'adapter la conception du parc solaire et de préciser les mesures à mettre en place dans le cadre de la démarche « Éviter-Réduire-Compenser ».



Marc Paulien

Mathilde Nouaille

ILS NOUS EN PARLENT...

Marc Paulien, technicien environnement du Département, Mathilde Nouaille, chargée d'affaires environnementales de la région Bourgogne-Franche-Comté chez EDF Renewables et Marguerite Pierrel, représentante de l'association Alpen.

Comment EDF Renewables s'est appuyé sur le GTE pour élaborer le projet de parc solaire ?

Marc Paulien : L'équipe d'EDF Renewables a cherché à se placer dans la continuité de ce que le GTE faisait jusqu'à présent. Elle a confronté son projet aux actions de préservation de l'environnement en place.

Mathilde Nouaille : En effet, nous avons sollicité le GTE assez tôt dans le développement du projet. Une première rencontre a eu lieu en octobre 2021 pour faire un point d'étape sur les études environnementales en cours. Le GTE nous a alors partagé sa connaissance des espèces inventoriées et son utilisation du site. Une fois les inventaires écologiques terminés, une deuxième réunion s'est tenue en novembre 2022. Nous avons présenté différents scénarios d'aménagement et exposé les principales mesures d'évitement. Chacun pouvant donner son avis sur la pertinence de l'évitement de certaines zones, ou sur le besoin de mesures supplémentaires comme des linéaires de haies ou des corridors écologiques.

Le GTE a mis en place un plan de gestion environnemental spécifique au site, quels sont ses objectifs ?

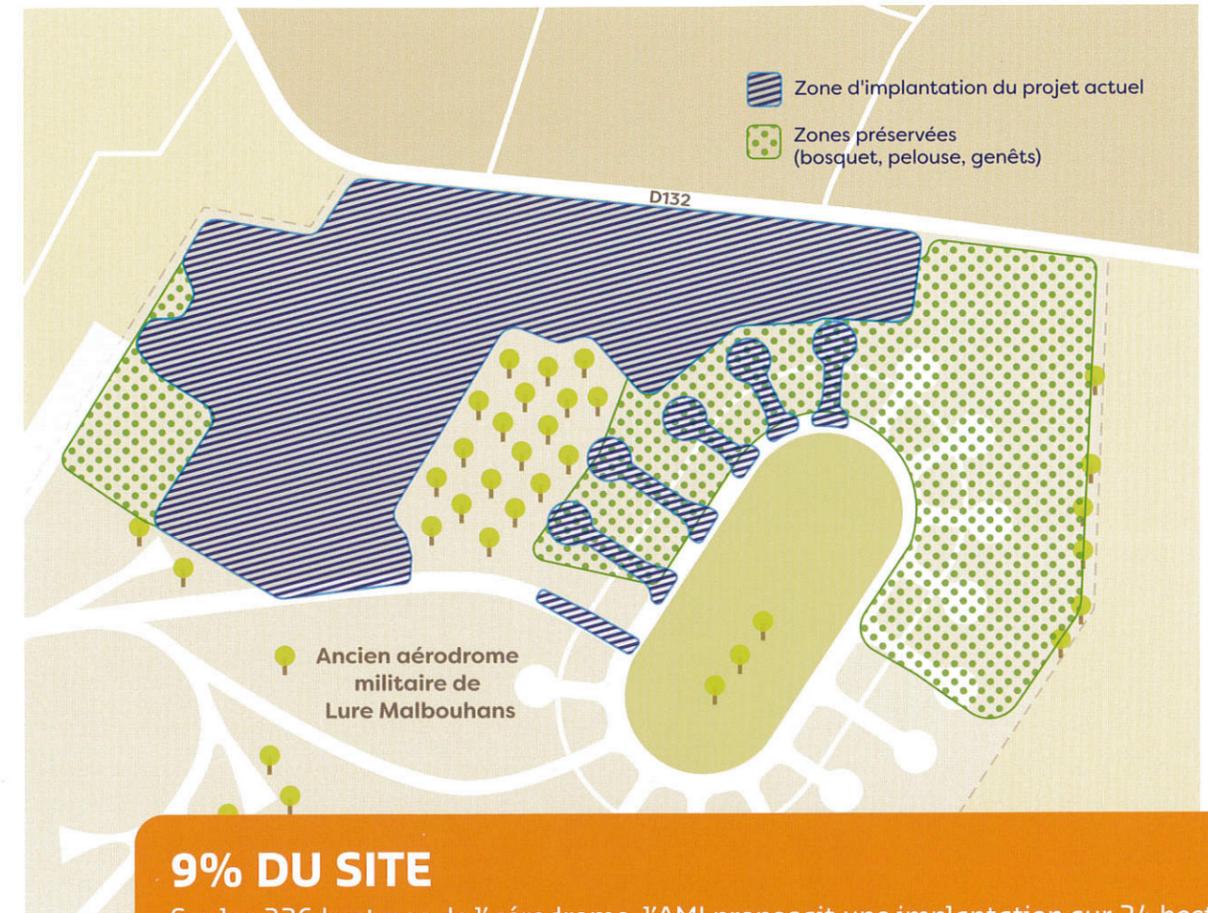
Marc Paulien : Le plan a été élaboré par le cabinet spécialisé Biotope afin de maintenir et développer la biodiversité existante. L'objectif est d'éviter l'enfrichement naturel du site dû à la présence de la lande à genêts, qui est très envahissante et nocive à la biodiversité. Il vise aussi à maintenir au maximum les prairies sèches. La mise en place de la fauche tardive préconisée par l'ALPEN contribue non seulement à cela, mais également à la préservation des espèces d'oiseaux, après leur période de nidification.

Concrètement, comment le plan de gestion environnemental a été intégré dans le projet ?

Mathilde Nouaille : Dès l'appel à projet, EDF Renewables a pris connaissance du plan de gestion et s'est engagé à suivre ses lignes directrices pour la conception du projet solaire. L'enjeu principal étant la conservation des prairies sèches, nous avons décidé d'éviter totalement ces prairies et de maintenir l'entretien actuel dans la zone du projet photovoltaïque. Concernant le genêt, qui occupe une surface importante et a une dynamique d'expansion très forte, nous suivons également le plan en maintenant une partie du genêt, pour la protection de certaines espèces, et en débroussaillant une autre partie, pour l'implantation des panneaux. Sur certaines zones débroussaillées, la distance entre deux rangées de panneaux solaires est grandement augmentée pour permettre la reconquête des prairies sous et entre les panneaux.

Quels sont les enjeux environnementaux du terrain de l'ancien aérodrome ?

Marguerite Pierrel : C'est un lieu très riche d'un point de vue environnemental. Son passé de terrain militaire en a fait une zone protégée où la faune et la flore ont pu vivre et grandir pendant de nombreuses années. On y retrouve une grande diversité d'espèces d'oiseaux, notamment le Tarier des prés, un oiseau migrateur qui niche au sol, et d'insectes (papillons, coléoptères...). La flore y est aussi importante, avec des prairies sèches qui abritent une grande richesse floristique comme la Jasione des montagnes ou encore des Carex rares. Ce sont des zones à protéger pour la biodiversité. Les landes à genêts, qui recouvrent une grande partie de la future zone du projet, sont en revanche moins intéressantes avec une dominante de ronce et de genêt à balais.



9% DU SITE

Sur les 236 hectares de l'aérodrome, l'AMI proposait une implantation sur 24 hectares. EDF Renewables a finalement limité à 13 hectares la surface occupée par les panneaux solaires et autres éléments techniques du projet photovoltaïque afin de préserver les zones porteuses d'un enjeu environnemental.

LE PARCOURS D'UN PROJET DE CENTRALE SOLAIRE

2 à 3 ans : Le développement du projet énergétique

Afin de valider la possibilité de réaliser le projet, des études environnementales, paysagères et techniques sont menées. La décision d'autorisation finale, délivrée par le préfet, est prise après la consultation de nombreux services de l'État et la tenue d'une enquête publique.

1 à 2 ans : La construction de la centrale

- Le chantier du parc solaire s'étend sur plusieurs mois. Les principales étapes sont l'aménagement des accès, la pose des panneaux et enfin l'installation des équipements électriques.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La conception du parc solaire d'Aremis-Lure s'accompagne d'une série de mesures d'évitement et de réduction ainsi que de mesures d'accompagnement. Élaborées par l'équipe d'EDF Renouvelables avec le GTE, en réponse aux enjeux écologiques identifiés par des bureaux d'études spécialisés, elles répondent à un objectif : préserver la faune, la flore et les habitats d'espèces existants.

- Adaptation de la conception du projet photovoltaïque aux enjeux écologiques
- Gestion écologique des habitats naturels dans la zone d'emprise du projet et maintien de la fonctionnalité écologique des milieux ouverts
- Adaptation des périodes de l'année du chantier en faveur de la biodiversité
- Balisage des zones à enjeux écologiques durant le chantier
- Intégration paysagère du parc photovoltaïque : plantation et renforcement des haies
- Suivi écologique du chantier
- Suivi environnemental en phase exploitation par un expert indépendant
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant pour la gestion de la végétation
- Information des riverains sur les chemins et voiries utilisés, adaptation des horaires de chantier (chantier diurne)



Centrale solaire en exploitation de Narbonne (Aude)

Que fait-on des anciens panneaux photovoltaïques ?

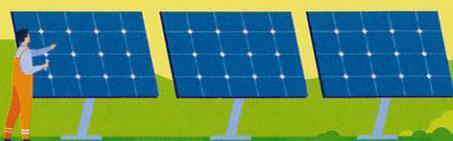
Ils sont recyclés, jusqu'à 95%, via l'organisme Soren, conformément à la législation européenne sur les déchets.

30 ans : L'exploitation

Pendant 30 ans, les panneaux photovoltaïques vont produire de l'électricité. Tout au long de cette période, les équipes locales d'EDF Renouvelables vont assurer le suivi de la production et la maintenance technique, avec notamment un entretien intégral réalisé 1 à 2 fois par an.

1 an : Le renouvellement ou le démantèlement

Quand le parc arrive au terme de sa durée de vie, deux options sont possibles : soit un nouveau parc est mis en place, soit il est intégralement démantelé par EDF Renouvelables qui remet le terrain dans son état initial.





DE NOUVELLES RESSOURCES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Avec l'installation du parc solaire sur leur territoire, les communes de Malbouhans et de La Nouvelle-lès-Lure, les communautés de communes des 1000 étangs et du Pays de Lure ainsi que le Département de la Haute-Saône se dotent de nouvelles ressources économiques, à hauteur d'environ 365 000 € par an, pendant toute la durée de vie du parc solaire, soit 30 ans. Ces ressources proviennent d'un loyer versé par le porteur du projet au propriétaire du terrain et de retombées fiscales (taxe foncière, impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau, cotisation foncière des entreprises). Elles permettront aux collectivités de financer l'entretien des espaces naturels de l'ancien aérodrome mais aussi d'investir dans des projets d'amélioration du cadre de vie des habitants.

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET D'AREMIS-LURE

2020

- Décembre : lancement de l'AMI par le SYMA

2021

- Avril : sélection d'EDF Renouvelables pour la conception et la gestion du parc solaire
- Mai : lancement des études sur le terrain (inventaire écologique, étude des zones humides...)
- Octobre : lancement des échanges avec le Groupe de travail environnemental (GTE)

2022

- Novembre : poursuite des échanges avec le GTE

2023

- Avril : finalisation des études environnementales
- Juin : visite d'une centrale solaire avec le GTE
- Juillet : concertation avec les habitants
- Août : dépôt du dossier de permis de construire en Préfecture

PRÉVISIONNEL :

2024

- Enquête publique
- Décision préfectorale - Obtention des autorisations - Obtention du permis de construire

2025

- Démarrage des travaux

2026

- Mise en service du parc solaire et mise en place du suivi

ON VOUS ÉCLAIRE...

LE SOLAIRE EN 3 MOTS



INCONTOURNABLE

L'énergie solaire joue un rôle essentiel dans la transition énergétique. En 2015, le gouvernement a voté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui fixe des objectifs ambitieux afin de renforcer notre indépendance énergétique, préserver notre santé et lutter contre le changement climatique. La production d'énergie solaire, qui doit être multipliée par 5 d'ici 2028*, contribuera à atteindre cet objectif.

* Objectif fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie



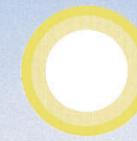
INÉPUISABLE

L'électricité photovoltaïque utilise les rayons du soleil, elle repose donc sur une source d'énergie propre et naturelle. Aujourd'hui, un panneau a une durée de vie d'environ 30 ans. Et il faut compter 1 à 3 ans seulement pour qu'un panneau produise autant d'énergie qu'il en a consommé pour sa construction, son installation et son recyclage.



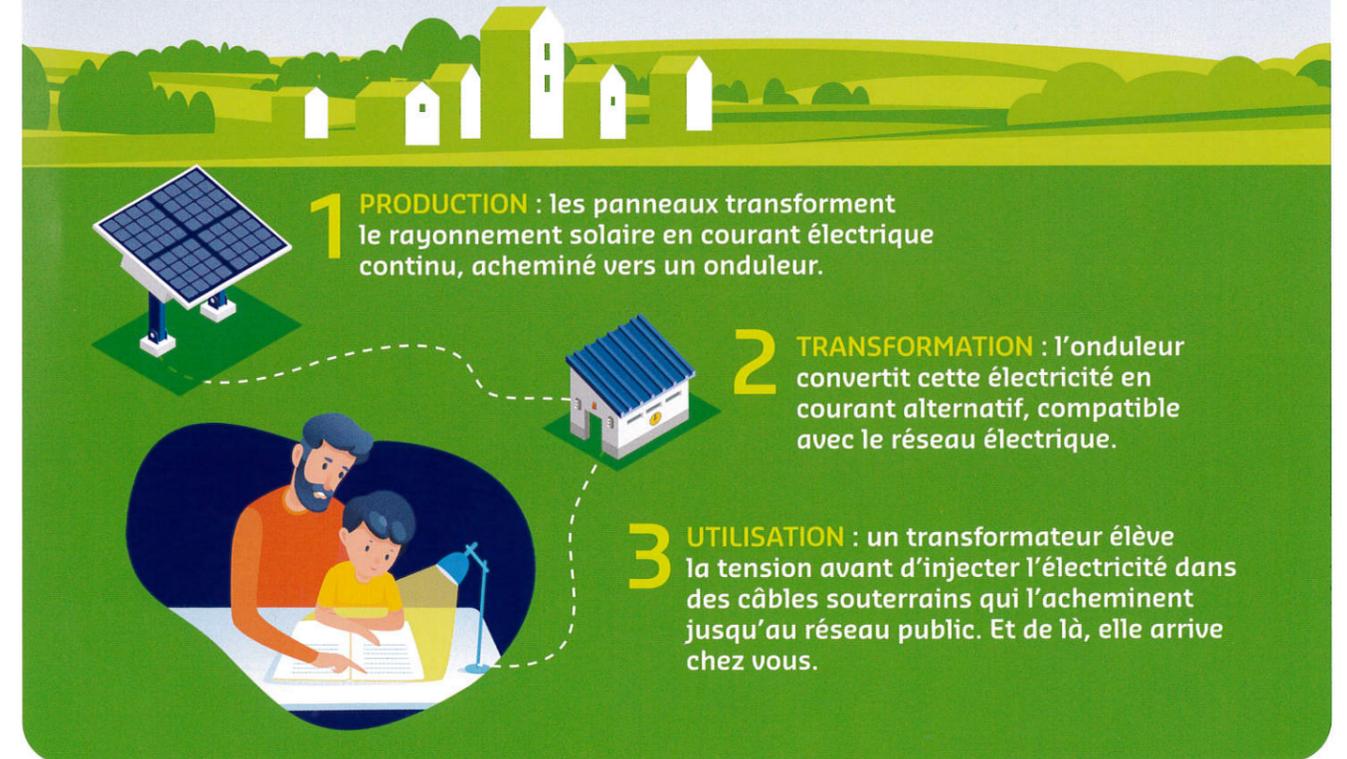
RECYCLABLE

A l'issue de la période d'exploitation, l'ensemble des structures, plateformes et réseaux est démonté et recyclé. Le terrain est restauré dans son état d'origine.



DU SOLEIL À MA LAMPE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le fonctionnement d'une centrale photovoltaïque se résume en trois étapes :



ON VOUS ÉCOUTE !

POUR TOUTE QUESTION, je suis à votre écoute, n'hésitez pas à me contacter !



Marine Cartalas

Chef de projets
EDF Renouvelables
06 03 95 85 89
marine.cartalas@edf-re.fr



Photomontage représentant l'arrière de la centrale au niveau de la D132.